

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil quatorze, le deux juillet à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil quatorze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12

Étaient présents : Mmes BOUTOUT Elodie, DROVAL Annick, GUERCHE Marie-Annick, GUERINEL Pierrette, LE GREVESE Daphné, MM BECHEREAU Henri, COSSONNIERE Alain, DEROUSSEAU Olivier, GASNIER Lucien, GASNIER Jean-Pierre et HARDOUIN Michel.

Était absente : Mme BOUAISSIER Michelle.

Madame BOUAISSIER Michelle donne pouvoir à Madame GUERCHE Marie-Annick.
Monsieur COSSONNIERE Alain est désigné secrétaire de séance.

N°60/2014 : Cantine municipale - Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas et tarification du repas.

Le Maire précise au conseil que le contrat liant la commune à la société ANSAMBLE a pour échéance le 4 juillet 2014. Mme Pierrette GUERINEL, adjointe aux affaires scolaires et la commission cantine ont souhaité à nouveau mettre en concurrence le marché de la fourniture des repas du restaurant scolaire de la commune. Le Maire indique que les prix actuellement pratiqués par l'entreprise ANSAMBLE sont de 2,28 € HT pour un repas enfant et 2,40 € HT pour un repas adulte.

Une consultation a donc été menée auprès des sociétés LA CUISINE EVOLUTIVE/RESTECO de BEDEE (35), RESTORIA d'ANGERS (49), OCEANE DE RESTAURATION de SAINT-AVÉ (52) et ANSAMBLE de VANNES (56).

Les tarifs proposés, pour la rentrée 2013/2014, sont les suivants :

- ↳ OCEANE DE RESTAURATION : Repas adulte : 2,20 € HT, soit 2,321 € TTC
Repas enfant : 2,05 € HT, soit 2,162 € TTC
- ↳ LA CUISINE EVOLUTIVE : Repas adulte : 2,65 € HT, soit 2,796 € TTC
Repas enfant : 2,08 € HT, soit 2,19 € TTC
- ↳ ANSAMBLE : Repas adulte : 2,40 HT, soit 2,532 € TTC
Repas enfant : 2,28 HT, soit 2,405 € TTC
- ↳ RESTORIA : Repas adulte : 3,31 € HT, soit 3,49 € TTC
Repas enfant : 2,54 HT, soit 2,68 € TTC

Le Maire suggère que soit en même temps débattue la question des tarifs applicables à la cantine municipale tant pour les enfants que pour les adultes souhaitant s'y rendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature d'une convention avec l'entreprise LA CUISINE EVOLUTIVE de BEDEE (35) pour la fourniture des repas à la cantine municipale aux tarifs précités,
- DÉCIDE d'augmenter, pour la rentrée scolaire 2014/2015, les tarifs demandés aux bénéficiaires, à savoir 2,80 € pour un repas enfant et 4,15 € pour un repas adulte,
- CHARGE le Maire de signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et comptables en lien à cette affaire.

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,
Michel HARDOUIN.